

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 30 juin de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 24/06/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 25

GRIJOL Christian, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, SAVINA Henri, MANNEVEAU Julie, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, BOUCHERON Dominique, CLEMENT Isabelle, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, TANGUY Christine, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : LAOUENAN-LE LEC Françoise, pouvoirs à Dominique TILLIER
DREANO Christelle, pouvoirs à CLEMENT Isabelle
RAHER Marc, pouvoirs à TANGUY Patrick
CHANTREAU Katell, pouvoirs à MANNEVEAU Julie

Excusée : ANDASMAS Anissa

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

Délibération N° DE 68-2022

Objet : Pacte Finistère 2030

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Dans la cadre de la mandature 2020-27, le Conseil départemental du Finistère a souhaité réformer le financement apporté aux communes et EPCI du Finistère.

Celui-ci s'articule autour de 3 volets :

- Le volet 1 est consacré aux petits projets communaux pour les villes de moins de 10 000 habitants ;
- Le volet 2 assurer le financement des projets importants des communes et EPCI ;
- Le volet 3 a pour objet le financement de très grands projets d'intérêt départemental et régional ;
- Et enfin le volet 4 propose une ingénierie sous forme de conseil et d'accompagnement au territoire.

Concernant le volet 2, Douarnenez communauté et ses 5 communes membres se voit proposer une enveloppe triennale de 1 200 000 € pour la période 2022 2024.

Ce volet 2 doit répondre à un certain nombre de critères et d'orientations :

- Les dépenses sociales doivent constituer entre 10 et 25% du volet 2
- Les dépenses dans le domaine de l'eau et de l'assainissement doivent également représenter 10 à 25% des dépenses
- De plus le volet 2 doit comporter des dépenses consacrées au vélo.

Globalement le volet 2 doit permettre de financer des actions et des projets dans le champ social, dans le champ économique et dans le champ du cadre de vie.

Le Conseil départemental souhaite signer les volets 2 du pacte Finistère 2030 avant septembre 2022.

Après discussion et arbitrage, il est dès lors proposé de retenir les projets communautaires suivants, au titre de l'enveloppe financière du volet 2 :

Thème	Porteur de projet	Intitulé du projet	Début	Fin	Dépenses Totales	Proposition CD29
Action sociale	Dz Co	Coordination jeunesse	janv.-22	déc.-24	135 000 €	21 000 €
Action sociale	Dz Co	Nouveau local SIJ	janv.-22	déc.-24	300 000 €	30 000 €
		Action Sociale			TOTAL	51 000 €
Projet cyclable	Dz Co	Schéma cyclable communautaire	sept.-22	déc.-23	50 000 €	10 000 €
Projet cyclable	Dz Co	Equipement vélo des lieux d'intermodalité	janv.-23	déc.-24	31 200 €	11 000 €
		Projet cyclable			TOTAL	21 000 €
Cadre de vie	Dz Co	Animation OPAH RU	juil.-22	Juin-27	526 800 €	60 000 €
Cadre de vie	Dz Co	Aménagement du secteur des Sables Blancs	juil.-23	juil.-24	1 465 000 €	90 000 €
Cadre de vie	Dz Co	Résidence habitat jeune	janv.-22	déc.-24	3 017 681 €	180 000 €
		Cadre de vie			TOTAL	330 000 €
Eau et ass.	Dz Co	Création du réseau d'assainissement de Pouldergat	mai-23	déc.-24	2 385 000 €	230 000 €
		Eau et Assainissement			TOTAL	230 000 €

Suite à la réunion avec le Conseil départemental en date du 27 juin 2022,

Vu l'avis du bureau communautaire du 20 juin 2022,

Il est proposé :

- D'adopter la répartition financière du volet 2 du Pacte Finistère 2030 comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser le président à signer tout document relatif au pacte Finistère 2030,
- De procéder aux demandes de subventions pour les projets énumérés ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 30 juin 2022.

Le Président,
 Philippe AUDURIER


